

# VINGT ANS APRÈS LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, INCLUSIVE ET ÉQUITABLE

En 2005, l'Etat promettait l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de toutes les personnes handicapées.

Vingt ans plus tard, force est de constater que la loi n'a pas eu tous les effets escomptés et que **les attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches restent vives**. Les personnes handicapées ne peuvent toujours pas vivre dignement dans la cité et agir comme des citoyens à part entière.

Entre disparités territoriales, manque de moyens, méconnaissance des besoins, immobilisme politique et préjugés tenaces, il y a encore beaucoup à faire. Les deux piliers de la loi - l'accessibilité universelle et le droit à compensation du handicap - sont encore loin d'être respectés.

Mais, ne nous résignons pas à ce constat ! Le Collectif Handicaps, fort de ses 54 membres, regorge de propositions pour **rendre enfin effectifs les droits des personnes handicapées**.

Chaque individu, quelque ce soit son parcours et ses différences, doit pouvoir vivre pleinement, avoir une place dans la société et être reconnu à sa juste valeur.

A stylized illustration of a hand with a purple sleeve holding a purple signpost. The signpost is a light orange rectangle with rounded corners, containing the text 'LA RÉPUBLIQUE, C'EST NOUS AUSSI !' in purple capital letters.

LA RÉPUBLIQUE,  
C'EST NOUS  
AUSSI !

Chaque mois sans action, ce sont des milliers de personnes qui continuent d'être **exclues, marginalisées et discriminées**.

## **IL EST TEMPS D'AGIR COLLECTIVEMENT !**



Le Collectif Handicaps n'appelle pas à une nouvelle « grande loi », mais exige d'urgence **des mesures concrètes** pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes handicapées et appliquer les promesses de la loi de 2005 :

### → **Rendre entièrement accessible l'ensemble de la société**

- en sanctionnant les établissements recevant du public récalcitrants
- en abrogeant l'article 64 de la loi Elan qui limite l'accessibilité des logements
- en rétablissant le principe de 100% des points d'arrêt de transports publics
- en prenant en compte tous les besoins des personnes dès la conception des projets

### → **Permettre à chacune et chacun de prendre part à la société**

- en permettant l'égal accès à tous les services publics (école, justice, santé, etc.)
- en s'assurant de l'effectivité du droit de vote et d'éligibilité et en facilitant l'exercice du mandat d'élu et la participation citoyenne
- en garantissant à la participation à tous les pans de la vie sociale (communication, vie intime, loisirs, etc.)





## → **En finir avec la double peine handicap = précarité**

- en créant un revenu minimum d'existence, individualisé garantissant un niveau de vie décent et au moins égal au seuil de pauvreté
- en créant les conditions pour que chacun et chacune accède et se maintienne dans une activité professionnelle suffisamment rémunératrice, selon ses choix et ses capacités

## → **Garantir l'école pour toutes et tous**

- en rendant accessible à tous les types de handicap l'environnement éducatif : bâti scolaire, ressources, méthodes et contenus pédagogiques, outils numériques, transports scolaires, espaces périscolaires, etc.

## → **Faciliter la vie quotidienne et garantir l'autonomie des personnes à tout âge, en tout lieu et pour toutes les situations de handicap**

- en abrogeant les barrières d'âge pour bénéficier du droit à compensation
- en déployant d'urgence un plan de recrutement, de formation et de fidélisation des professionnels de l'aide et du soin
- en définissant l'offre d'accompagnement par rapport aux besoins des personnes sur chaque territoire

## → **Combattre les préjugés et les discriminations liées aux handicaps**

- en renforçant la sensibilisation et la formation
- en replaçant les personnes, leurs capacités et leurs aspirations au cœur des décisions
- en sortant des discours misérabilistes



## Le Collectif Handicaps a dressé son bilan de la loi de 2005.

Fruit des contributions et d'échanges entre toutes nos associations, ce document balaie tous les champs de la vie quotidienne, avec des témoignages, des chiffres clés, des constats et des revendications autour de 18 thématiques.



**POUR LIRE NOS 200 PROPOSITIONS**

[www.collectifhandicaps.fr](http://www.collectifhandicaps.fr)

 **Collectif Handicaps**  
**Une voix à faire entendre**

Le Collectif Handicaps regroupe 54 associations nationales qui se donnent pour mission de défendre les droits des personnes en situation de handicap, familles et aidants auprès des pouvoirs publics.



[axelle.rousseau@collectifhandicaps.fr](mailto:axelle.rousseau@collectifhandicaps.fr)  
37, rue Saint-Sébastien 75011 PARIS